



Septembre 2015

## A la une

### La transition énergétique pour la croissance verte

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août dernier, se présente sous forme de boîtes à outils composées de :

- 20 mesures pour mobiliser les territoires sur la mise en place de bâtiments économes en énergie, la qualité de l'air, davantage de tri et de recyclage pour moins de gaspillage et de déchets, la production d'une énergie locale et renouvelable, l'exemplarité du territoire et le financement de la transition énergétique.
- 18 mesures pour toucher les citoyens dans leur logement, leurs déplacements et leur consommation
- 16 mesures pour mobiliser les entreprises autour de leurs bâtiments, de la mobilité, des énergies renouvelables ou l'économie circulaire
- 6 mesures pour agir ensemble dans le cadre d'une stratégie nationale bas carbone et d'une programmation pluriannuelle des énergies

Certaines de ses nombreuses mesures sont d'ores et déjà en application, notamment celles concernant la rénovation des bâtiments et les économies d'énergies, ainsi que le développement de transports propres.

La loi s'accompagnera d'appels à projet. L'appel à projet "Territoire à énergie positive" sera ainsi renouvelé. Les particuliers pourront bénéficier de l'appel à projet concernant les copropriétés à énergie positive. Les entreprises, et plus spécifiquement les PME, vont également être concernées par un appel à projet qui portera sur des actions de rénovation énergétique et d'économie circulaire.

Les collectivités territoriales et les entreprises sont appelées, à travers cette loi pour la croissance verte, à être les acteurs premiers pour cette transition énergétique.

Retrouver le mode d'emploi de la loi transition énergétique pour la croissance verte, en cliquant [ICI](#)

Bonne lecture !

## Interview

Sylvie GIBERT a été élue conseillère départementale lors des dernières élections départementales. Elle a pour délégation la transition énergétique.

*Délégation au développement durable et solidaire : Pouvez vous vous présenter ?*

*Sylvie GIBERT :* Je suis adhérente au Mouvement Démocrate (MODEM) depuis 2007 après avoir été militante chez CAP 21 depuis 2001 (parti politique écologiste présidé par Corinne LEPAGE). Je suis actuellement Vice Présidente de l'agglomération Les lacs de l'Essonne déléguée au développement durable et à l'habitat. Je suis également Conseillère Municipale d'opposition à Grigny.

Dans le cadre de mon premier mandat électoral, je me suis attachée au sein de l'agglomération à continuer l'élaboration du Plan Climat- Energie Territorial avec l'aide précieuse du chargé de mission Energie Climat. Au niveau de ma délégation habitat, le grand projet ORCOD/OIN à Grigny est également un dossier très important à suivre où la géothermie est un élément déterminant.

L'évènement déclencheur qui m'a amené à réfléchir à l'écologie est, adolescente, la catastrophe du naufrage pétrolier l'Amoco Cadix en 1978 ( et oui, j'ai 51 ans !) et plus tard le naufrage du pétrolier Erika en 1999, avec les images impressionnantes à travers le petit écran d'oiseaux mazoutés, de plages noires couvertes de pétrole et les habitants en colère, en larmes, désarmés devant l'ampleur de la catastrophe et la lenteur de la justice.

En définitive, je suis persuadée que notre mode de développement fondé sur l'exploitation des ressources fossiles et naturelles sans limites et notre mode de vie basé sur la possession et l'hyperconsommation ne sont plus viables. Le productivisme au début du XX<sup>ème</sup> siècle qui avait toute sa cohérence et légitimité face aux pénuries ne peut plus être notre mode économique.

Ainsi, le développement durable (où le catastrophisme n'est pas de mise), peut être le chemin pour convaincre la société civile, le monde économique et entrepreneurial, le monde politique, du bien-fondé de ce combat. En effet, le Développement durable, au-delà de l'urgence de la préservation écologique de notre "maison" la planète terre, peut être un facteur de développement économique vertueux (ex : économie circulaire).

*DDDS : Pourquoi cette volonté d'avoir cette délégation ?*

*S.G :* La transition énergétique est l'expression globale, on pourrait dire concept, qui permet à tous les acteurs d'un territoire de participer à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, à "décarboner" notre économie afin de combattre le réchauffement climatique.

Plus concrètement, la transition énergétique est la transformation progressive des systèmes énergétiques actuels vers des systèmes énergétiques efficaces, intelligents moins intenses en carbone.

Le paquet énergie-climat (décision européenne de 2009) est une résultante de cette volonté politique d'engager nos territoires vers une transition énergétique.

Il impose la règle des fameux 3 X20 :

- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique,
- Augmenter de 20% la part des énergies renouvelables,
- Réduire de 20% nos émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi dans le cadre de la marche difficile de nos territoires vers la décentralisation, de par leur proximité avec tous les acteurs locaux , le département, comme la région, les communautés de communes, les municipalités doivent aider, participer, contribuer aux projets de transition énergétique des différents acteurs du territoire (ce qui permettra également une dynamique économique locale).

*DDDS* : Quels sont vos chantiers prioritaires ?

*S.G* : Le Conseil Départemental doit être un partenaire, un facilitateur de projets en collaboration avec les autres collectivités (Région, agglos, villes).

Les projets qui sont mes priorités :

- L'harmonisation nécessaire sur le département des installations de bornes de recharges dans le cadre de l'électromobilité en étant partenaire du conseil régional.
- Participer en aidant au développement de Télécentres et de lieux de "coworking"
- Le développement de la production locale d'énergies renouvelables ou de récupération (Géothermie, biomasse, etc...)
- La mise en place de circuits courts dans le domaine de l'alimentaire possible grâce à la grande diversité territoriale de l'Essonne.
- Aider les habitants essonnien à appréhender la hausse des dépenses énergétiques courantes ce que l'on dénomme la précarité énergétique.

*DDDS* : quel message voudriez vous adresser ?

*S.G* : Le domaine du Développement Durable ne peut plus être isolé et être traité séparément des autres domaines : Economie, Sociale, Education, Transport, Habitat, Tourisme, etc... La transversalité doit être omniprésente.

Nous devons être tous dans la modernité et l'innovation et ne pas hésiter à être ambitieux sur les projets.

Nous, en tant qu'élus, avons une responsabilité encore plus grande et devons être en permanence dans la prospective pour l'avenir des habitants et pour le territoire Essonnien.

# La vie des réseaux

## Retour

### > Comité partenarial ESS

9 juillet 2015

Le 9 juillet dernier se réunissait le Comité partenarial ESS : une quinzaine d'acteurs de l'Economie sociale et solidaire (associations, réseaux d'acteurs, financeurs et collectivités) ont échangé sur leur actualité.

Au programme, un retour sur le Prix de l'innovation sociale 2015 qui connaît encore cette année, avec 62 candidats, un succès important, et dont les lauréats seront désignés en novembre prochain parmi les 10 projets pré-sélectionnés, en cours d'accompagnement par les partenaires. En cours également la cartographie des acteurs de l'accompagnement ESS par Essonne Active, et la préparation dans chacune des structures des événements du Mois de l'ESS et de la COP 21.

# Évènements

## Agenda

### > Assises de la transition énergétique

18 septembre 2015 de 9h00 à 16h30

La Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines s'associe à la Communauté d'agglomération de Seine et Vexin et à Seinegy Lab pour proposer le 18 septembre 2015 les 1<sup>ères</sup> Assises de la transition énergétique.

Le climat et la question énergétique sont au centre des priorités politiques de l'année 2015 sur le plan national, via le vote de la Loi sur la transition énergétique avec la COP 21.

Les nouveaux modèles économiques sous-jacent à cette thématique constituent une source d'attractivité et de compétitivité pour un territoire et ses entreprises.

Pour en savoir plus et s'inscrire, consulter [le site de l'Arene](#)

## > "RETOURS D'EXPERIENCES ESSONNIENS" : Gouvernance et usages des réseaux de chaleur en Essonne

24 septembre 2015 de 15h00 à 18h30

L'Île-de-France et Paris accueillent cette année la 21<sup>ème</sup> conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21). En perspective de cet événement, le Conseil départemental de l'Essonne valorise et soutient l'exemplarité ainsi que le savoir-faire des acteurs Essonniers en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

A l'ordre du jour, la restitution de l'étude réalisée par le SIPPAREC et le Conseil départemental de l'Essonne sur le développement des réseaux de chaleur urbain et de la géothermie, des échanges sur les modes de financement des réseaux de chaleur et des retours d'expériences réalisées par plusieurs acteurs essonniers sur la gestion d'un réseau de chaleur.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le secrétariat du service Cadre de vie de la Direction de l'environnement au 01 60 91 97 27 ou par courriel : [energie@cg91.fr](mailto:energie@cg91.fr).

Lieu : Maison Départementale de l'Habitat - Salle de conférence  
1 Boulevard de l'Ecoute S'il Pleut - 91 000 Évry

## > La Transition énergétique c'est nous !

mercredi 30 septembre 2015 à 17h30

Le 30 septembre prochain, le Labo de l'ESS et ses partenaires confrontent avec vous leurs propositions pour favoriser la Transition Énergétique Citoyenne.

Porteuse d'efficacité économique, écologique et vectrice de davantage de solidarités sur les territoires, elle est un modèle de développement d'avenir pour la production et la consommation d'énergie porté par les citoyens.

Il est proposé lors de ce moment de participer et discuter les propositions du Labo de l'ESS ; proposer des pistes d'actions pour les mettre en œuvre concrètement !

Pour vous inscrire, cliquer [ICI](#)

[Télécharger le programme](#)

## > Financement et développement de projets d'énergie renouvelable participatifs et citoyens en Île-de-France

8 octobre 2015 sur la journée

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile constitue un facteur essentiel de la réussite de la transition énergétique. Il existe aujourd'hui une multitude d'outils financiers à disposition des citoyens, des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs intéressés, mais il n'est pas toujours facile de les comprendre et de les utiliser.

Le développement de projets d'énergie renouvelable offre plus particulièrement un cadre propice pour l'utilisation de ces nouveaux outils financiers dans des projets locaux, participatifs et citoyens.

L'ARENE Île-de-France mène actuellement une étude pour analyser et faire émerger les conditions de développement de ce type de projet en Île-de-France.

Une journée d'information sur les outils de financements et de présentation des premiers résultats de cette étude vous est proposée.

Pour plus d'informations, consulter [le site de l'ARENE](#)

Pour s'inscrire, cliquer [ICI](#)

## Appels à projets

### > **Nouvel appel eurorégional 2015 pour le développement durable**

Le GECT (groupement européen de coopération territoriale) lance un nouvel appel à projets (le cinquième en matière de développement durable) sur l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole et de l'élevage.

Le changement climatique est une réalité et s'adapter aux impacts de ce changement devient une action indispensable et complémentaire aux mesures d'atténuation qui sont déjà en marche.

Le secteur agricole et de l'élevage figure parmi les multiples secteurs affectés par les conséquences du changement climatique. Les effets de ce dernier impactent des aspects aussi importants que les rendements agricoles, la gestion du cheptel, l'implantation des lieux de production, la fertilité des sols ...

L'objectif de cet appel est de mettre en place des projets de coopération entre les quatre régions qui contribuent à l'amélioration de l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole et de l'élevage.

La dotation financière du présent appel est de 120 000 euros et le financement apporté par l'Eurorégion ne pourra excéder 60% du coût total éligible du projet.

Date limite de dépôt du dossier : **30 novembre 2015**. Les dossiers incomplets ou n'ayant pas été présentés dans les délais et dans les deux langues ne seront pas pris en compte.

Pour plus d'informations, consulter [la page d'eurorégion Pyrénées-Méditerranée](#)

### > **Économie circulaire et urbanisme : un nouvel appel à manifestation d'intérêt**

L'ADEME a lancé le 3 août 2015 un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) autour de l'économie circulaire et de l'urbanisme. L'objectif de cet AMI est de recruter des territoires, porteurs de projet motivés et déjà engagés sur ces actions.

L'ADEME souhaite ainsi :

- favoriser l'expérimentation et l'application du principe d'économie circulaire à la planification territoriale et au projet urbain, ainsi que la capitalisation et la valorisation de ces expériences ;
- encourager et multiplier ces dynamiques collectives et pérennes permettant une transition économique et environnementale durable des territoires.

La sélection portera sur des projets qui favorisent une approche intégrée des principes de l'économie circulaire, en lien avec l'urbanisme et le développement territorial et au-delà d'actions sectorielles.

Le dépôt des dossiers de candidature est ouvert jusqu'au **20 octobre 2015**.

[Télécharger l'AMI](#)

Télécharger le dossier de candidature et l'engagement et attestation sur l'honneur en cliquant [ICI](#)

## Veille

### Développement Durable

#### > **Circuits courts alimentaires - "Et si on mangeait local.. "**

Après plusieurs mois de travail, d'auditions et de déplacements sur le terrain, Brigitte Allain, députée de la Dordogne, a rendu public son rapport sur les circuits courts alimentaires et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires. Elle y formule de nombreuses recommandations concrètes et demande la taxation dans la restauration publique d'un seuil minimal de 20 % de produits durables (local, signes de qualité) dès 2016, pour atteindre 40 %, dont 20 % de bio en 2020.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a fait de l'ancrage territorial de la production l'un des objectifs de la politique agricole et alimentaire. Cette nouvelle orientation, attendue par la société, agriculteurs compris, ne constituera une réponse aux multiples crises agricoles qu'à la condition d'être traduite en actes. "J'entends que ce travail collectif ne reste pas lettre morte", précise Brigitte Allain, "je travaille d'ores et déjà à une traduction législative de ces recommandations, qui pourrait prendre la forme d'une proposition de loi à part entière".

Pour atteindre un changement d'échelle, la relocalisation de l'alimentation doit être pensée au-delà des circuits courts et de proximité, comme un projet alimentaire de territoire. Cela implique une mise en réseau et l'animation des acteurs – collectivités territoriales, consommateurs, entreprises, organisations-, la réalisation d'un diagnostic commun et la définition d'objectifs partagés. Cette vision globale, encouragée par les orientations nationales, devra se concrétiser dans des politiques volontaristes d'accompagnement local.

Pour consulter le rapport, cliquer [ICI](#)

#### > **Mobilisation de la communauté scientifique pour le climat**

Les 2 000 scientifiques réunis cette semaine à l'Unesco viennent de présenter la déclaration finale de la Conférence "Notre avenir commun face au changement climatique". La réalité du réchauffement dû aux activités humaines est sans équivoque. On peut aujourd'hui comprendre de manière précise comment les êtres humains, les êtres vivants, sont et seront affectés par les dérèglements climatiques. Ces impacts sont d'ores et déjà perceptibles et si nous n'agissons pas efficacement, les risques sont avérés, notamment sur la sécurité alimentaire, l'eau, la santé, la pauvreté et la montée des inégalités.

La Conférence Paris Climat 2015 est une occasion déterminante d'accélérer le déploiement de politiques intelligentes à la hauteur des enjeux.

Les sciences, y compris les sciences humaines, nous permettent aujourd'hui d'élaborer et de conduire

des politiques bien conçues, pour lutter contre le dérèglement climatique, mieux nous protéger contre ses conséquences et répondre aux attentes légitimes des peuples.

Les enseignements de cette Conférence scientifique sont une incitation puissante à saisir toutes les chances d'une économie climatique décarbonée et à promouvoir un nouveau modèle de développement.

Consulter [le site du MEDDE](#)

[Télécharger la déclaration finale](#)

## Environnement

### > Les Français face aux risques environnementaux

Cette publication, du commissariat général au développement durable, présente les résultats d'une enquête réalisée fin 2013 auprès de 4700 personnes résidant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. L'objectif de cette enquête était de saisir comment les Français perçoivent les risques naturels (inondation, séismes, risques climatiques, cyclones, etc.) et technologiques (risques industriels et nucléaires) auxquels ils sont potentiellement exposés.

Au-delà des réponses données aux différentes questions, cette restitution des résultats d'enquête s'emploie à interroger les spécificités territoriales, à identifier les déterminants socio-économiques qui induisent l'appréhension des risques par les individus, et à caractériser les différents types de risques (naturels et technologiques) en fonction de la façon dont ils sont perçus.

Pour plus d'information consulter l'article sur [le site du MEDDE](#)

[Télécharger la publication](#)

### > Mise en place d'une "indemnité kilométrique vélo"

En mai 2013, le Gouvernement a confié à la coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo (Ciduv) une étude sur les modalités de mise en œuvre d'une incitation financière à l'usage du vélo pour les déplacements "domicile-travail" (rapport intitulé : "indemnité kilométrique vélo : les enjeux, les impacts"). Cette étude a permis d'estimer l'impact budgétaire d'une indemnité kilométrique vélo en fonction du montant accordé et du scénario de mise en œuvre.

Suite à la remise du rapport de cette étude en novembre 2013, le secrétaire d'État en charge des transports a présenté, le 5 mars 2014, son plan d'actions pour le développement des modes actifs dans lequel figurait une expérimentation d'indemnité kilométrique pour les employés se rendant au travail à vélo. Une vingtaine d'entreprises et organismes relevant du droit privé se sont portés volontaires.

L'expérimentation s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre 2014 et a porté sur plus de 8 000 salariés répartis dans 18 entreprises volontaires. Le principal enseignement de cette expérimentation est la hausse de 50 % de la part modale du vélo pour les déplacements domicile-travail, pour une indemnité de 0,25 €/km. L'issue positive de cette expérimentation a permis aux parlementaires d'insérer dans la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) une mesure d'incitation pour les employeurs de prendre en charge tout ou partie des frais engagés par ses salariés se déplaçant à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence et leur lieu de travail, sous la forme d'une indemnité kilométrique vélo dont le montant sera fixé par décret.

Telle que la disposition est rédigée, cette participation de l'employeur est exonérée de cotisations sociales et fiscales, sur le même principe que le remboursement des abonnements de transport en commun. L'indemnité vélo et le remboursement de l'abonnement de transport en commun seraient cumulables lorsque les trajets sont complémentaires.

Cet disposition sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Pour plus d'informations consulter l'article sur [le site du Sénat](#)

## Economie

### > Le rapport d'activité 2014 de l'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte

Créé en 2010, l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte a pour but d'offrir un diagnostic partagé de méthodes et de chiffrages sur les emplois, métiers et formations de l'économie verte. Il a pour missions de mettre en place le suivi statistique, les modes d'observation au niveau national, ainsi qu'une déclinaison spécifique des travaux au niveau régional, dans le cadre des observatoires existants. Les travaux en cours concernent l'identification du périmètre de l'économie verte et le suivi statistique des emplois, l'évaluation des impacts sectoriels et macro-économiques sur l'emploi, l'évolution des métiers, des recrutements et l'adaptation des formations. Il est animé par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Écologie, qui travaille en partenariat avec plusieurs organismes dont le ministère du Travail, Pôle Emploi et l'Insee.

Pour plus d'informations et télécharger le rapport d'activité, consulter [le site du MEDDE](#)

## Social/Santé

### > Pollution de l'air : le coût de l'inaction

L'actualité récente a été marquée par des épisodes récurrents de pics de pollution, le dernier en date ayant eu lieu un mois après la constitution de la commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air. Or, si ces pics entraînent un afflux de consultations aux urgences, c'est la pollution "de fond", c'est-à-dire la pollution constante, qui provoque les effets les plus durablement néfastes pour la santé.

Les trois types de maladies causées par la pollution de l'air les plus communes sont les maladies respiratoires, au premier rang desquelles la bronchopneumopathie obstructive (BPCO), les pathologies cardiaques, dont les infarctus, et les cancers du poumon. Par ailleurs, le rôle de la pollution de l'air dans de nombreuses autres pathologies fait l'objet d'études et permet d'affirmer qu'il existe un lien, notamment, entre la pollution et certains problèmes de développement du fœtus, et des pathologies certes multifactorielles mais de plus en plus prévalentes comme la maladie d'Alzheimer et l'obésité. A côté de ces effets sanitaires, la pollution de l'air produit des effets non sanitaires, sur la végétation et la biodiversité, sur l'eau mais aussi sur les bâtiments.

Après avoir établi ces effets de la pollution de l'air, la commission d'enquête du Sénat a tenté d'en mesurer les coûts en s'adressant aux administrations en charge de ces dossiers, aux économistes experts de ces questions et aux acteurs eux-mêmes. Elle a analysé l'ensemble des études publiées à ce jour sur le sujet et, là où cela a été possible, tenté d'obtenir de nouvelles évaluations. Elle a abouti au chiffrage le plus complet réalisé sur cette question.

A partir de ce constat, et pour rompre avec le cycle des mesures incessamment mises en avant puis oubliées depuis la loi LAURE de 1996, la commission d'enquête présente des propositions dans quatre domaines : la recherche et le calcul du coût économique et financier de la pollution de l'air, les normes destinées à lutter contre la pollution, l'innovation, la formation, l'information et l'aide à la décision.

Consulter [le tome I](#) et [le tome II](#) du rapport.

## > Climat, santé, inégalités : quelles solutions futures ?

Le changement climatique aggravera certains risques sanitaires existants. On connaît les conséquences des événements extrêmes (vagues de chaleur, inondations ...) pour les sociétés et celles de la dégradation générale de l'environnement, qui favorise la pollution de l'air et des eaux, l'insécurité alimentaire ou encore la survenue de maladies vectorielles. Il existe de nombreuses inégalités face au changement climatique, qui appellent une action ciblée sur les populations vulnérables.

Durant deux jours de conférences, le 18 et 19 juin dernier, les participants du colloque, organisé par le ministère de la santé, ont pris part au débat sur les grandes questions de santé et d'inégalité dues au changement climatique. Durant le premier jour de conférence, les échanges ont permis de dresser un bilan des connaissances des relations entre environnement, inégalité et santé ainsi que d'identifier les besoins de recherche. Lors du deuxième jour, des pistes pour favoriser des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, bénéfiques pour la santé des populations ont été présentées.

Pour plus d'informations, consulter [le site du MEDDE](#)



## A lire sur [essonne21.fr](http://essonne21.fr)

### > Les "isolants minces" sont-ils éligibles aux aides financières ?

A lire sur [essonne21.fr](http://essonne21.fr)

### > La France exemplaire, les territoires en action

A lire sur [essonne21.fr](http://essonne21.fr)

### > Livret "Les territoires en route pour la COP 21"

A lire sur [essonne21.fr](http://essonne21.fr)

N'hésitez pas à nous communiquer l'avancée de vos actions Agenda 21, vos manifestations et rendez-vous pour une diffusion à l'ensemble du réseau Agenda 21 : [essonne21@cg91.fr](mailto:essonne21@cg91.fr), ou auprès de Morgane Morin : [mmorin@cg91.fr](mailto:mmorin@cg91.fr)

Si vous ne souhaitez plus recevoir l'Info Lettre de l'Agenda 21, merci d'envoyer un mail à [essonne21@cg91.fr](mailto:essonne21@cg91.fr)